



Nouméa, le 24 février 2026

Port Autonome de Nouvelle Calédonie

Capitainerie du Port de Nouméa

Affaire suivie par : BONNET Michel

Tel : 20 50 19 – 78 57 36

Mél : capitainerie@noumeaport.nc

AVIS AUX USAGERS n° 05-2026

Travaux subaquatiques dans la zone PANC

Interdiction de la baignade et des activités subaquatiques ou nautiques dans la zone du PANC

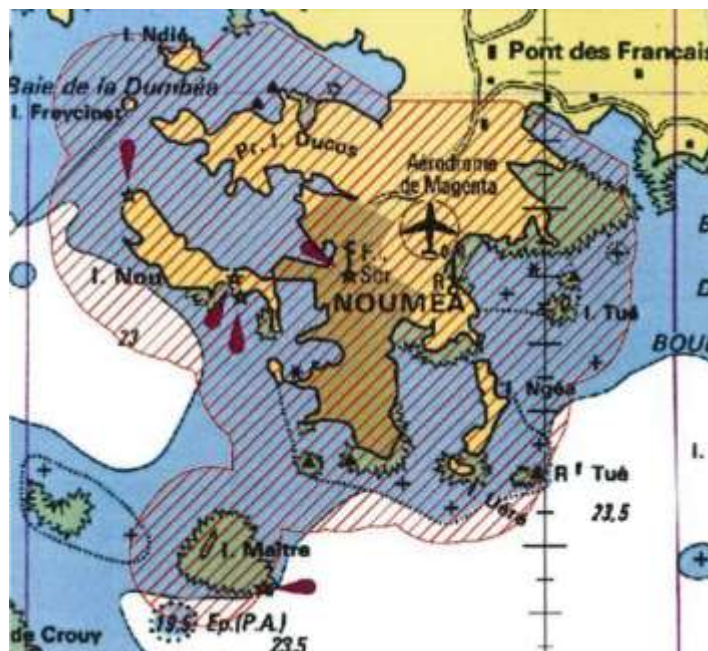
Date : Le lundi 23 février 2026 7h00 au mercredi 4 mars 2026 20h00

Position : Toute la zone du port autonome

Par suite de l'arrêté du gouvernement de la Nouvelle Calédonie

N° AP-2026-DAM-0558

Interdiction de la baignade et des activités subaquatiques ou nautiques



La plus grande prudence et une veille sur le canal 12 VHF sont demandées.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Capitainerie

